

Conditions générales des prestations de services proposées par DOGGO

Conditions générales des services de Promenade et Promenade éducative.....Page 2

Conditions générales des services d'Éducation et de Comportement.....Page 7

Conditions générales du service de Visite à Domicile.....Page 10

Conditions générales du service de Transport.....Page 14

Conditions générales des services de Promenade et Promenade éducative

Les présentes conditions générales ont pour objet de régir les prestations de promenades fournies par DOGGO.

Elles pourront être modifiées à tout moment. Les nouvelles conditions générales annulent et remplacent automatiquement les anciennes.

Les prestations de promenades de DOGGO sont soumises aux présentes conditions générales qui seront réputées acceptées sans réserve par le Client.

1-Présentation des prestations de promenades

DOGGO propose un service de promenade de chiens. Il consiste à se rendre à domicile du Client pour prendre le chien et l'emmener en promenade, éducative ou non. Le chien est ensuite ramené à son domicile.

La durée de la prestation est de 30 minutes, 1 heure ou plus de promenade effective auxquelles peuvent s'ajouter un temps de trajet plus aléatoire.

Les promenades ont lieu en individuel ou en groupe de 4 chiens maximums. Les promenades éducatives ne sont disponibles qu'en individuelle.

Les promenades sont effectuées en longe ou en libre (en fonction des qualités de rappel du chien).

Un traceur GPS pourra être installé sur le chien à l'appréciation de la promeneuse, Chloé Provent.

DOGGO accepte les chiens de catégories 1 ou 2 (compris dans l'assurance professionnelle).

2-Conditions d'exclusion :

Par mesure d'hygiène, DOGGO ne pourra accepter tout animal porteur d'une maladie contagieuse.

Pour des raisons administratives et d'assurances, DOGGO n'acceptera aucun chien agressif et/ou réactif en promenade collective

DOGGO se réserve le droit d'accepter ou non un chien dans ses promenades en fonction de son tempérament, ses comportements gênants, sa santé, l'entente avec les chiens des groupes, ou tout autres raisons jugées sécuritaires.

3-Engagements, obligations et responsabilités du Client

Le Client s'engage à fournir :

- Un jeu de clés ainsi que le code d'accès à l'habitation lorsque les Clients sont absents du domicile lors de la venue du promeneur.
- Le Carnet de Santé de l'animal ou son Passeport.

- Les coordonnées du vétérinaire de l'animal.
- L'ensemble des documents liés à la catégorisation ou non du chien.

Le Client s'engage à :

- Ce que son chien soit à jour dans ses vaccins, porteur d'un tatouage ou d'une puce, vermifugé et traité contre les parasites. Il doit être également vacciné contre la toux du chenil
- En cas de maladie ou blessure, le Client s'engage à informer DOGGO de l'état de santé de l'animal. DOGGO se réserve le droit de refuser la prestation, notamment en cas de maladies contagieuses ou blessure grave.
- En cas de besoin, le Client donne tous pouvoirs à DOGGO pour prendre les mesures nécessaires afin de préserver la santé de l'animal en le conduisant chez le vétérinaire le plus proche ou chez le vétérinaire de l'animal si son état de santé semble l'imposer.

Les frais vétérinaires seront à la charge du Client et devront être remboursés sur présentation de la facture correspondante (sauf en cas de négligences graves et avérées de la part de la promeneuse).

- A posséder une assurance responsabilité civile.

4- Engagements, obligations et responsabilités de DOGGO :

DOGGO s'engage:

- A exécuter une prestation de qualité avec pour priorité la confiance, le confort, la bonne santé, l'hygiène et le bonheur des chiens.
- La responsabilité de DOGGO est limitée aux instructions et informations fournies par le Client, si celles-ci s'avèrent fausses ou erronées, DOGGO se dégage de toute responsabilité.

En revanche, la responsabilité de DOGGO pourra être engagée en cas de négligence avérée ou de détériorations accidentelles pouvant survenir lors de l'accomplissement de sa prestation, pour cela DOGGO atteste posséder une assurance Responsabilité Civile Professionnelle.

- A contacter le Client si l'animal venait à tomber malade ou se blesser durant la prestation et mettre en œuvre toutes les mesures d'urgence afin de préserver la santé de l'animal en le conduisant chez le vétérinaire.

Les frais vétérinaires seront à la charge du Client et devront être remboursés sur présentation de la facture correspondante (sauf en cas de négligences graves et avérées de la part de la promeneuse).

- A conserver les clés du domicile du client dans un endroit sécurisé en vue des futurs services.
- A respecter la confidentialité de ses Clients ainsi que de leur domicile.

POUR ÊTRE SUR QUE TOUT SE PASSE DANS LES MEILLEURES CONDITIONS, RESPECTONS MUTUELLEMENT NOS ENGAGEMENTS.

5- Risque dû à l'activité

Le Client accepte les risques liés aux promenades. Il est conscient que son animal peut :

- Être blessé par des chiens croisés durant la balade
- Être blessé ou malade suite aux aléas de l'environnement (épillets, tiques, patte cassée suite à une chute, etc.)
- S'enfuir et se perdre malgré tous les efforts de DOGGO pour l'en empêcher.

6- Formation du contrat:

Toute prise en charge d'un chien se fera suite à un premier rendez-vous qui me permettra de faire votre connaissance, celle de votre animal et de son environnement. Au cours de cet échange, vous communiquerez à DOGGO vos attentes: la formule de la prestation choisie, la période d'intervention, etc.

Suite à cela, plusieurs balades en présence du propriétaire pourront être nécessaires afin de familiariser le chien avec la promeneuse. Ces balades seront gratuites.

A partir de ces éléments, DOGGO proposera un contrat de prestation chiffré qui débutera dès votre acceptation.

Le contrat est réputé formé dès la signature par le Client du contrat de prestation le concernant.

Après avoir signé le contrat de prestation de service, le Client devra régler d'avance le montant total du forfait (par espèces ou virement). Il fournira également le jeu de clé nécessaire et présentera à DOGGO le carnet de santé de l'animal.

7- Tarifs et Paiement :

- Les tarifs de prestation de service sont présentés sur le site internet www.doggo74.com et ne sont pas soumis à la T.V.A.
- Les conditions tarifaires sont susceptibles d'être modifiées. Les nouvelles conditions tarifaires annulent et remplacent automatiquement les précédentes. Néanmoins, le prix des prestations facturées au Client sera celui en vigueur au jour de la conclusion du contrat jusqu'à la fin de la dernière prestation.

- Les prix s'entendent « net » : L'assurance, les frais de déplacement et de transport sont inclus.
- Toutes les prestations sont payables d'avance, au plus tard la veille de la prestation. Auquel cas celle-ci sera annulée.

Le Client devra s'acquitter de la prestation de service de la manière suivante :

- Après avoir signé le contrat de prestation de service, le Client devra régler d'avance le montant total de la prestation ou du forfait choisi.
- En fin de prestation de service, une facture sera établie incluant les prestations exceptionnelles dont la charge incombe au Client.
- Pour les forfaits, une facture sera fournie une fois celui-ci épuisé (sauf demande de la part du Client).
- En cas d'ajout d'un 2^{ème} chien de la même famille, une majoration de 10€ sera ajouter au tarif du 1^{er} chien.
- Engagement d'un 1 mois obligatoire lors de la souscription d'un abonnement.
- Les frais de vétérinaire engagés en cas de blessure ou de maladie doivent être remboursés à DOGGO sur présentation de la facture (sauf en cas de négligences graves et avérées de la part de la promeneuse).

8- Annulation :

Toute prestation réservée et non annulée au moins 24H à l'avance est due dans son intégralité (sauf exception – maladie brutale, etc. – qui sera soumise au bon jugement de DOGGO). Aucun remboursement pour convenance personnelle ne sera effectué.

En cas d'annulation d'un abonnement :

- Le Client s'engage à en informer DOGGO le plus tôt possible.
- Aucun remboursement ne sera effectué sur les balades non réalisés sauf cas exceptionnel selon le bon jugement de DOGGO.
- Une facture définitive sera établie en fonction des prestations effectuées.

9- Remise et restitution des clés pour les promenades :

La remise d'un jeu de clé s'effectuera par le Client au moment de la séance préparatoire ou le premier jour de la prestation de service.

La seule marque d'identification sur le porte-clés est le nom du chien ou du Client.

La restitution du jeu de clé au Client s'effectuera à la fin de la prestation de service lors de la facturation. Cette remise peut s'effectuer soit en main propre, soit à une Personne de Confiance (dont le nom et le numéro de téléphone aura été renseigné dans le contrat de prestation de service), soit par un dépôt d'une enveloppe contenant les clés dans la boîte aux lettres.

10- Photos et vidéos :

Au cours de l'exécution de ses prestations, DOGGO peut être amené à photographier ou filmer vos animaux aux fins de preuves de la bonne exécution du service ou pour ses réseaux sociaux professionnels et son site.

Sans manifestation contraire de votre volonté, ces photos pourront servir à alimenter le site et les réseaux sociaux de DOGGO.

Conditions générales des services d'Éducation et de Comportement

Les présentes conditions générales ont pour objet de régir les prestations d'éducation canine et de comportement fournies par DOGGO.

Elles pourront être modifiées à tout moment. Les nouvelles conditions générales annulent et remplacent automatiquement les anciennes.

Les prestations d'éducation canine et de comportement de DOGGO sont soumises aux présentes conditions générales qui seront réputées acceptées sans réserve par le Client.

1-Présentation des prestations d'éducatons :

DOGGO propose les services d'éducation suivants :

- Bilan comportementaux
- Séances d'éducatons individuelles

2-Conditions d'exclusion :

- Par mesure d'hygiène, Bien avec son chien ne pourra accepter tout animal porteur d'une maladie contagieuse.
- DOGGO se réserve le droit d'accepter ou non un chien en fonction de son tempérament, ses comportements gênants, sa santé ou tout autres raisons jugées sécuritaires.

3-Engagements, obligations et responsabilités du Client :

- En cas de maladie ou blessure, le Client s'engage à informer DOGGO de l'état de santé de l'animal. DOGGO se réserve le droit de refuser la prestation, notamment en cas de maladies contagieuses ou blessure grave.
- Le Client détenteur d'un chien de catégorie 1 ou 2 s'engage à remplir les conditions de détention d'un chien catégorisé et être en règle selon la réglementation en vigueur.
- Le Client possède une assurance Responsabilité Civile couvrant les dommages pouvant être causés par son chien.

4- Engagements, obligations et responsabilités de DOGGO :

DOGGO s'engage:

- A exécuter une prestation de qualité avec pour priorité la confiance, le confort, la bonne santé, l'hygiène et le bonheur de vos fidèles compagnons.
- Aider le Client à atteindre l'objectif prévu lors de la prise de rendez-vous. Cependant DOGGO a une obligation de moyen mais pas de résultat. En effet, DOGGO travaille sur du vivant (imprévisibilité et différence des individus) ; et le travail est également à effectuer

au quotidien par les propriétaires du chien. DOGGO ne serait se tenir responsable de la réalisation des actions mises en place conseillées aux Clients.

La responsabilité de DOGGO est limitée aux instructions et informations fournies par le Client, si celles-ci s'avèrent fausses ou erronées, DOGGO se dégage de toute responsabilité.

DOGGO atteste posséder une assurance Responsabilité Civile Professionnelle.

5 – Risque dû à l'activité

En cas de travail à l'extérieur du domicile, le Client est conscient et accepte les risques liés aux interactions avec les chiens croisés pendant la séance.

Le Client est responsable des dommages occasionnés par son chien.

DOGGO ne peut en aucun cas se substituer à l'autorité, ni à la responsabilité civile du Client.

6- Tarifs et Paiement :

- Les tarifs de prestation de service sont présentés sur le site internet www.doggo74.com et ne sont pas soumis à la T.V.A. Néanmoins, des forfaits sur-mesure peuvent être mis en place et ceux-ci n'apparaissent pas sur le site internet. Dans ce cas le prix est communiqué au Client par e-mail ou en face à face.
- Les conditions tarifaires sont susceptibles d'être modifiées. Les nouvelles conditions tarifaires annulent et remplacent automatiquement les précédentes. Néanmoins, pour les forfaits, les prix des prestations facturées au Client sera celui en vigueur au jour de la conclusion du contrat jusqu'à la fin du forfait en cours. Lors du renouvellement de ce dernier, les nouvelles conditions tarifaires seront applicables.
- Les prix s'entendent « net » : L'assurance, les frais de déplacement et de transport sont inclus.
- Toutes les prestations sont payables d'avance, au plus tard la veille de la séance. Auquel cas celle-ci sera annulée.
- Tous les forfaits, sauf indications contraires, sont valables 12 mois maximum.

7- Annulation :

Toute prestation réservée et non annulée au moins 24H à l'avance est due dans son intégralité (sauf exception – maladie brutale, etc. – qui sera soumise au bon jugement de DOGGO). Aucun remboursement pour convenance personnelle ne sera effectué.

En cas d'annulation d'un forfait :

- Le Client s'engage à en informer DOGGO le plus tôt possible.

- Aucun remboursement ne sera effectué sur les séances non réalisées sauf cas exceptionnel selon le bon jugement de DOGGO.
- Une facture définitive sera établie en fonction des prestations effectuées.

8- Photos et vidéos :

Au cours de l'exécution de ses prestations, DOGGO peut être amené à photographier ou filmer vos animaux aux fins de preuves de la bonne exécution du service ou pour ses réseaux sociaux professionnels et son site.

Sans manifestation contraire de votre volonté, ces photos pourront servir à alimenter le site et les réseaux sociaux de DOGGO.

Conditions générales du service de Visite à Domicile

Les présentes conditions générales ont pour objet de régir les prestations de visite à domicile fournies par DOGGO.

Elles pourront être modifiées à tout moment. Les nouvelles conditions générales annulent et remplacent automatiquement les anciennes.

Les prestations de visite à domicile de DOGGO sont soumises aux présentes conditions générales qui seront réputées acceptées sans réserve par le Client.

1-Présentation des prestations de visite à domicile

DOGGO propose un service de visite à domicile. Il consiste à se rendre à domicile du Client pour s'occuper du chien, en fonction des besoins énoncés par le Client.

La durée de la prestation est de 30 minutes. Une durée sur place plus longue pourra être réalisée sur demande du Client.

DOGGO accepte les chiens de catégories 1 ou 2 (compris dans l'assurance professionnelle).

2-Conditions d'exclusion :

Par mesure d'hygiène, DOGGO ne pourra accepter tout animal porteur d'une maladie contagieuse.

DOGGO se réserve le droit d'accepter ou non un chien en fonction de son tempérament, ses comportements gênants, sa santé ou tout autres raisons jugées sécuritaires.

3-Engagements, obligations et responsabilités du Client

Le Client s'engage à fournir :

- Un jeu de clés ainsi que le code d'accès à l'habitation lorsque les Clients sont absents du domicile lors de la venue du promeneur.
- Le Carnet de Santé de l'animal ou son Passeport.
- Les coordonnées du vétérinaire de l'animal.

Le Client s'engage à :

- Ce que son chien soit à jour dans ses vaccins, porteur d'un tatouage ou d'une puce, vermifugé et traité contre les parasites. Il doit être également vacciné contre la toux du chenil

- En cas de maladie ou blessure, le Client s'engage à informer DOGGO de l'état de santé de l'animal. DOGGO se réserve le droit de refuser la prestation, notamment en cas de maladies contagieuses ou blessure grave.
- En cas de besoin, le Client donne tous pouvoirs à DOGGO pour prendre les mesures nécessaires afin de préserver la santé de l'animal en le conduisant chez le vétérinaire le plus proche ou chez le vétérinaire de l'animal si son état de santé semble l'imposer.

Les frais vétérinaires seront à la charge du Client et devront être remboursés sur présentation de la facture correspondante (sauf en cas de négligences graves et avérées de la part de la promeneuse).

- A posséder une assurance responsabilité civile.

4- Engagements, obligations et responsabilités de DOGGO :

DOGGO s'engage:

- A exécuter une prestation de qualité avec pour priorité la confiance, le confort, la bonne santé, l'hygiène et le bonheur des chiens.
- La responsabilité de DOGGO est limitée aux instructions et informations fournies par le Client, si celles-ci s'avèrent fausses ou erronées, DOGGO se dégage de toute responsabilité.

En revanche, la responsabilité de DOGGO pourra être engagée en cas de négligence avérée ou de détériorations accidentelles pouvant survenir lors de l'accomplissement de sa prestation, pour cela DOGGO atteste posséder une assurance Responsabilité Civile Professionnelle.

- A contacter le Client si l'animal venait à tomber malade ou se blesser durant la prestation et mettre en œuvre toutes les mesures d'urgence afin de préserver la santé de l'animal en le conduisant chez le vétérinaire.

Les frais vétérinaires seront à la charge du Client et devront être remboursés sur présentation de la facture correspondante (sauf en cas de négligences graves et avérées de la part de la promeneuse).

- A conserver les clés du domicile du client dans un endroit sécurisé en vue des futurs services.
- A respecter la confidentialité de ses Clients ainsi que de leur domicile.

POUR ÊTRE SUR QUE TOUT SE PASSE DANS LES MEILLEURES CONDITIONS, RESPECTONS MUTUELLEMENT NOS ENGAGEMENTS.

5- Risque dû à l'activité

Le Client accepte les risques liés aux visites à domiciles. Il est conscient que son animal peut :

- Être blessé ou malade suite aux aléas de l'environnement (étouffement, patte cassée suite à une chute, etc.)

6- Formation du contrat:

Toute prise en charge d'un chien se fera suite à un premier rendez-vous qui me permettra de faire votre connaissance, celle de votre animal et de son environnement. Au cours de cet échange, vous communiquerez à DOGGO vos attentes: la formule de la prestation choisie, la période d'intervention, etc.

Suite à cela, plusieurs visites à domicile en présence du propriétaire pourront être nécessaires afin de familiariser le chien avec la visiteuse. Ces visites seront gratuites.

A partir de ces éléments, DOGGO proposera un contrat de prestation chiffré qui débutera dès votre acceptation.

Le contrat est réputé formé dès la signature par le Client du contrat de prestation le concernant.

Après avoir signé le contrat de prestation de service, le Client devra régler d'avance le montant total de la prestation (par espèces ou virement). Il fournira également le jeu de clé nécessaire et présentera à DOGGO le carnet de santé de l'animal.

7- Tarifs et Paiement :

- Les tarifs de prestation de service sont présentés sur le site internet www.doggo74.com et ne sont pas soumis à la T.V.A. Néanmoins, des forfaits sur-mesure peuvent être mis en place et ceux-ci n'apparaissent pas sur le site internet. Dans ce cas le prix est communiqué au Client par e-mail ou en face à face.
- Les conditions tarifaires sont susceptibles d'être modifiées. Les nouvelles conditions tarifaires annulent et remplacent automatiquement les précédentes. Néanmoins, le prix des prestations facturées au Client sera celui en vigueur au jour de la conclusion du contrat jusqu'à la fin du forfait en cours. Lors du renouvellement du forfait, les nouvelles conditions tarifaires seront applicables.
- Les prix s'entendent « net » : L'assurance, les frais de déplacement et de transport sont inclus.
- Toutes les prestations sont payables d'avance, au plus tard la veille de la prestation. Auquel cas celle-ci sera annulée.

Le Client devra s'acquitter de la prestation de service de la manière suivante :

- Après avoir signé le contrat de prestation de service, le Client devra régler d'avance, au plus tard la veille, le montant total de la prestation.

- En fin de prestation de service, une facture sera établie incluant les prestations exceptionnelles dont la charge incombe au Client.
- Pour les forfaits, une facture sera fournie une fois celui-ci épuisé (sauf demande de la part du Client).
- En cas d'ajout d'un 2^{ème} chien de la même famille, aucune majoration ne sera faite.
- Engagement d'un 1 mois obligatoire lors de la souscription d'un abonnement.
- Les frais de vétérinaire engagés en cas de blessure ou de maladie doivent être remboursés à DOGGO sur présentation de la facture (sauf en cas de négligences graves et avérées de la part de la promeneuse).

8- Annulation :

Toute prestation réservée et non annulée au moins 24H à l'avance est due dans son intégralité (sauf exception – maladie brutale, etc. – qui sera soumise au bon jugement de DOGGO). Aucun remboursement pour convenance personnelle ne sera effectué.

En cas d'annulation d'un abonnement :

- Le Client s'engage à en informer DOGGO le plus tôt possible.
- Aucun remboursement ne sera effectué sur les visites à domicile non réalisés sauf cas exceptionnel selon le bon jugement de DOGGO.
- Une facture définitive sera établie en fonction des prestations effectuées.

9- Remise et restitution des clés pour les visites à domicile :

La remise d'un jeu de clé s'effectuera par le Client au moment de la séance préparatoire ou le premier jour de la prestation de service.

La seule marque d'identification sur le porte-clés est le nom du chien ou du Client.

La restitution du jeu de clé au Client s'effectuera à la fin de la prestation de service lors de la facturation. Cette remise peut s'effectuer soit en main propre, soit à une Personne de Confiance (dont le nom et le numéro de téléphone aura été renseigné dans le contrat de prestation de service), soit par un dépôt d'une enveloppe contenant les clés dans la boîte aux lettres.

10- Photos et vidéos :

Au cours de l'exécution de ses prestations, DOGGO peut être amené à photographier ou filmer vos animaux aux fins de preuves de la bonne exécution du service ou pour ses réseaux sociaux professionnels et son site.

Sans manifestation contraire de votre volonté, ces photos pourront servir à alimenter le site et les réseaux sociaux de DOGGO.

Conditions générales du service de Transport

Les présentes conditions générales ont pour objet de régir les prestations de transport fournies par DOGGO.

Elles pourront être modifiées à tout moment. Les nouvelles conditions générales annulent et remplacent automatiquement les anciennes.

Les prestations de transport de DOGGO sont soumises aux présentes conditions générales qui seront réputées acceptées sans réserve par le Client.

1-Présentation des prestations de transports

DOGGO propose un service de transport de chiens. Il consiste à se rendre à domicile du Client pour prendre le chien et l'emmener à un rendez-vous chez le vétérinaire ou le toiletteur. Le chien est ensuite ramené à son domicile.

Le temps de trajet maximum entre le domicile et le lieu du rdv est de 20 min.

Les transports ont lieu en individuels.

Les déplacements entre l'habitation, la voiture et le lieu du rdv sont effectués en longe ou en laisse.

Lors du transport, le chien sera attaché sur la banquette arrière du véhicule de la transporteuse.

DOGGO accepte les chiens de catégories 1 ou 2 (compris dans l'assurance professionnelle).

2-Conditions d'exclusion :

Par mesure d'hygiène, DOGGO ne pourra accepter tout animal porteur d'une maladie contagieuse.

Pour des raisons sécuritaires,, DOGGO n'acceptera aucun chien agressif et/ou réactif envers les humains.

DOGGO se réserve le droit d'accepter ou non un chien en fonction de son tempérament, ses comportements gênants, sa santé ou tout autres raisons jugées sécuritaires.

3-Engagements, obligations et responsabilités du Client

Le Client s'engage à fournir :

- Un jeu de clés ainsi que le code d'accès à l'habitation lorsque les Clients sont absents du domicile lors de la venue du promeneur.
- Le Carnet de Santé de l'animal ou son Passeport.
- Les coordonnées du vétérinaire de l'animal.
- L'ensemble des documents liés à la catégorisation ou non du chien.

Le Client s'engage à :

- Ce que son chien soit à jour dans ses vaccins, porteur d'un tatouage ou d'une puce, vermifugé et traité contre les parasites. Il doit être également vacciné contre la toux du chenil.
- En cas de maladie ou blessure, le Client s'engage à informer DOGGO de l'état de santé de l'animal. DOGGO se réserve le droit de refuser la prestation, notamment en cas de maladies contagieuses ou blessure grave.
- En cas de besoin, le Client donne tous pouvoirs à DOGGO pour prendre les mesures nécessaires afin de préserver la santé de l'animal en le conduisant chez le vétérinaire le plus proche ou chez le vétérinaire de l'animal si son état de santé semble l'imposer.

Les frais vétérinaires seront à la charge du Client et devront être remboursés sur présentation de la facture correspondante (sauf en cas de négligences graves et avérées de la part de la promeneuse).

- A posséder une assurance responsabilité civile.

4- Engagements, obligations et responsabilités de DOGGO :

DOGGO s'engage:

- A exécuter une prestation de qualité avec pour priorité la confiance, le confort, la bonne santé, l'hygiène et le bonheur des chiens.
- La responsabilité de DOGGO est limitée aux instructions et informations fournies par le Client, si celles-ci s'avèrent fausses ou erronées, DOGGO se dégage de toute responsabilité.

En revanche, la responsabilité de DOGGO pourra être engagée en cas de négligence avérée ou de détériorations accidentelles pouvant survenir lors de l'accomplissement de sa prestation, pour cela DOGGO atteste posséder une assurance Responsabilité Civile Professionnelle.

- A contacter le Client si l'animal venait à tomber malade ou se blesser durant la prestation et mettre en œuvre toutes les mesures d'urgence afin de préserver la santé de l'animal en le conduisant chez le vétérinaire.

Les frais vétérinaires seront à la charge du Client et devront être remboursés sur présentation de la facture correspondante (sauf en cas de négligences graves et avérées de la part de la promeneuse).

- A conserver les clés du domicile du client dans un endroit sécurisé en vue des futurs services.
- A respecter la confidentialité de ses Clients ainsi que de leur domicile.

POUR ÊTRE SUR QUE TOUT SE PASSE DANS LES MEILLEURES CONDITIONS, RESPECTONS MUTUELLEMENT NOS ENGAGEMENTS.

5- Risque dû à l'activité

Le Client accepte les risques liés au transport. Il est conscient que son animal peut :

- Être blessé ou malade suite aux aléas de l'environnement (accident de voiture, chaleur etc.)
- S'enfuir et se perdre malgré tous les efforts de DOGGO pour l'en empêcher.

6- Formation du contrat:

Toute prise en charge d'un chien se fera suite à un premier rendez-vous qui me permettra de faire votre connaissance, celle de votre animal et de son environnement. Au cours de cet échange, vous communiquerez à DOGGO vos attentes: la formule de la prestation choisie, la période d'intervention, etc.

Suite à cela, plusieurs visites à domicile en présence du propriétaire pourront être nécessaires afin de familiariser le chien avec la transporteuse. Ces visites seront gratuites.

A partir de ces éléments, DOGGO proposera un contrat de prestation chiffré qui débutera dès votre acceptation.

Le contrat est réputé formé dès la signature par le Client du contrat de prestation le concernant.

Après avoir signé le contrat de prestation de service, le Client devra régler d'avance le montant total de la prestation (par espèces ou virement). Il fournira également le jeu de clé nécessaire et présentera à DOGGO le carnet de santé de l'animal.

7- Tarifs et Paiement :

- Les tarifs de prestation de service sont présentés sur le site internet www.doggo74.com et ne sont pas soumis à la T.V.A.
- Les conditions tarifaires sont susceptibles d'être modifiées. Les nouvelles conditions tarifaires annulent et remplacent automatiquement les précédentes. Néanmoins, le prix des prestations facturées au Client sera celui en vigueur au jour de la conclusion du contrat jusqu'à la fin de la prestation en cours.
- Les prix s'entendent « net » : L'assurance, les frais de déplacement et de transport sont inclus.
- Toutes les prestations sont payables d'avance, au plus tard la veille de la prestation. Auquel cas celle-ci sera annulée.

Le Client devra s'acquitter de la prestation de service de la manière suivante :

- Après avoir signé le contrat de prestation de service, le Client devra régler d'avance le montant total de la prestation ou du forfait choisi.
- En fin de prestation de service, une facture sera établie incluant les prestations exceptionnelles dont la charge incombe au Client.
- En cas d'ajout d'un 2^{ème} chien de la même famille, une majoration de 10€ sera ajouter au tarif du 1^{er} chien.
- Les frais de vétérinaire engagés en cas de blessure ou de maladie doivent être remboursés à DOGGO sur présentation de la facture (sauf en cas de négligences graves et avérées de la part de la transporteuse).

8- Annulation :

Toute prestation réservée et non annulée au moins 24H à l'avance est due dans son intégralité (sauf exception – maladie brutale, etc. – qui sera soumise au bon jugement de DOGGO). Aucun remboursement pour convenance personnelle ne sera effectué.

En cas d'annulation d'un abonnement :

- Le Client s'engage à en informer DOGGO le plus tôt possible.
- Aucun remboursement ne sera effectué sur les transports non réalisés sauf cas exceptionnel selon le bon jugement de DOGGO.
- Une facture définitive sera établie en fonction de la prestation effectuée.

9- Remise et restitution des clés pour les transports :

La remise d'un jeu de clé s'effectuera par le Client au moment de la séance préparatoire ou le premier jour de la prestation de service.

La seule marque d'identification sur le porte-clés est le nom du chien ou du Client.

La restitution du jeu de clé au Client s'effectuera à la fin de la prestation de service lors de la facturation. Cette remise peut s'effectuer soit en main propre, soit à une Personne de Confiance (dont le nom et le numéro de téléphone aura été renseigné dans le contrat de prestation de service), soit par un dépôt d'une enveloppe contenant les clés dans la boîte aux lettres.

10- Photos et vidéos :

Au cours de l'exécution de ses prestations, DOGGO peut être amené à photographier ou filmer vos animaux aux fins de preuves de la bonne exécution du service ou pour ses réseaux sociaux professionnels et son site.

Sans manifestation contraire de votre volonté, ces photos pourront servir à alimenter le site et les réseaux sociaux de DOGGO.